

# VEILLE INSTITUTIONNELLE

## ACTUALITE DE L'IPS

Rendez-vous institutionnels – juin 2013 .....p. 2

## PROTECTION SOCIALE – AFFAIRES SOCIALES

Actualité politique.....p. 3

- La réforme des allocations familiales dévoilées
- Confusion du Gouvernement sur la réforme du statut d'auto-entrepreneur

Travaux parlementaires .....p. 4

- Questions parlementaires

## SANTE

Travaux parlementaires .....p. 5

- Questions parlementaires

## RETRAITES ET PREVOYANCE

Actualité politique.....p. 6

- Le calendrier et les pistes de la réforme des retraites précisées
- Recommandations de la Commission européenne : mesures d'urgence sur les retraites

Travaux parlementaires .....p. 7

Autres parties prenantes.....p. 9

- Lancement au PS d'un groupe d'étude sur les retraites

**AGENDA 2013** .....p. 10

## RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

L'Institut de la Protection Sociale a rencontré le 15 mai **Valérie Corman**, Directrice de la protection sociale au MEDEF, **Jean-Marc Lamère**, Vice-Président de la CNAMTS, et **Delphine Benda**, Directrice de mission en charge de la protection sociale au MEDEF.

Plusieurs sujets ont été abordés à cette occasion :

- Selon le MEDEF, le sujet santé est insuffisamment abordé par les pouvoirs publics actuellement. Il y a des risques de transferts de charges supplémentaires pour l'entreprise. La question des seniors est également un chantier important à venir, notamment sur la mutualisation entre les jeunes et les seniors.
- Le MEDEF a indiqué que le Gouvernement aurait de plus en plus besoin des partenaires sociaux. La loi de sécurisation de l'emploi a montré le non-respect des partenaires sociaux, notamment sur le sujet de la clause de désignation et sur les exonérations sociales et fiscales. L'ANI aurait pourtant suffi, la loi n'était pas nécessaire. La redéfinition du contrat solidaire et responsable, qui concernera toutes les entreprises, devrait également provoquer de graves conflits d'entreprises au cours des prochains mois.
- Le MEDEF est intéressé par l'étude de l'IPS sur la différenciation entre taxes sociales et cotisations productives, par laquelle on assiste au découplage progressif des assiettes de cotisations.
- L'IPS pourrait intervenir lors d'une prochaine séance de réflexion du MEDEF sur la protection sociale. L'organisation patronale a en effet pour habitude d'organiser des séances rassemblant adhérents du MEDEF et experts extérieurs.

Un rendez-vous était programmé le 6 juin avec la députée **Isabelle Le Callennec** (UMP, Ile-et-Vilaine), membre de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, membre de la Commission des affaires sociales, membre suppléant du Haut conseil du financement de la protection sociale.

## ACTUALITE POLITIQUE

### La réforme des allocations familiales dévoilée

Jean-Marc Ayrault a annoncé, le 3 juin, **une refonte de la politique familiale, s'appuyant sur les travaux menés par le Haut Conseil de la Famille. Le Premier ministre a présenté les trois piliers de cette réforme :**

- **Assurer la pérennité de la politique familiale :**
  - o **en fixant le plafond du quotient familial à 1500 euros par demi-part « enfant à charge », pour les familles (avec deux enfants) dont le revenu est supérieur à 5850 euros. Cette mesure sera mise en place dès 2014 ;**
  - o **en réduisant, dès le 1<sup>er</sup> avril 2014, la prestation d'accueil du jeune enfant, dont le montant sera réduit de 10%. La prime de naissance sera en revanche maintenue ;**
  - o **en augmentant de 25% l'allocation de soutien familial, pour soutenir les familles monoparentales ;**
  - o **en majorant le complément familial de 50% pour les familles nombreuses sous le seuil de pauvreté.**
- **Porter une ambition en matière de services aux familles :**
  - o **en finançant 100 000 nouvelles crèches ;**
  - o **en scolarisant en maternelle 75000 enfants supplémentaires de 2 à 3 ans, grâce à la création de 3000 postes d'instituteurs.**
- **Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes :**
  - o **en menant une réforme du congé parental, ayant un double objectif : accroître le niveau d'emploi des femmes ; favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales : une part du complément de libre choix d'activité, égale à six mois, ne pourra être prise que si le second parent fait lui aussi usage de son droit ;**
  - o **cette réforme figurera dans le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, présenté en Conseil des ministres le 3 juillet 2013.**

Voir le communiqué de presse :

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/interventions/06\\_03\\_declaration\\_de\\_jean-marc\\_ayrault\\_premier\\_ministre\\_a\\_lissue\\_de\\_la\\_reunion\\_du\\_hcf.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/interventions/06_03_declaration_de_jean-marc_ayrault_premier_ministre_a_lissue_de_la_reunion_du_hcf.pdf)

Voir le discours du Premier ministre :

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/politique-familiale-le-gouvernement-prend-ses-responsabilites-pour-sauver-le-modele>

### Confusion du Gouvernement sur la réforme du statut d'auto-entrepreneur

La réforme du statut d'auto-entrepreneur, pilotée par la ministre de l'Artisanat, du Tourisme et du Commerce, **Sylvia Pinel**, crée la confusion au sein du Gouvernement. Sylvia Pinel a annoncé qu'elle souhaitait distinguer les activités principales et secondaires, en limitant le statut dans le temps lorsqu'il s'agit d'une activité secondaire. Aujourd'hui, le statut d'auto-entrepreneur concerne 895 000 personnes et 56% des créations d'entreprises en 2012.

Le Premier ministre, **Jean-Marc Ayrault**, est intervenu pour calmer la grogne des syndicats suite à cette annonce. Il a indiqué qu'aucune activité ne serait limitée dans le temps, « à l'exception de celles du bâtiment ».

Sylvia Pinel est revenue sur ce sujet, le 2 juin, en confirmant que cette limitation pourrait être étendue à d'autres secteurs que celui du bâtiment, en précisant qu'il n'y avait pas de liste exhaustive.

## TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### Questions orales

#### - sur la fraude aux prestations sociales :

La députée **Marion Maréchal-Le Pen** (NI, Vaucluse) a interrogé le ministre délégué chargé du Budget et la ministre des Affaires sociales sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales. Elle indique que ce type de fraude représenterait 20 milliards d'euros par an, soit deux tiers des augmentations d'impôts votées en 2012. La députée a demandé comment le Gouvernement peut ignorer le scandale de la fraude sociale tout en continuant à demander plus d'efforts aux classes moyennes.

La ministre des Affaires sociales, **Marisol Touraine**, a indiqué en réponse que le Gouvernement est fortement engagé dans la lutte contre la fraude sociale. Elle estime que les fraudeurs sont principalement des employeurs, qui ne déclarent pas leurs salariés. La ministre a conclu en disant que la France se placera aux côtés des personnes ayant besoin de sécurité sociale.

#### - sur les dysfonctionnements du RSI :

Le député **Olivier Falorni** (RRDP, Charente-Maritime) a adressé une question à la ministre des Affaires sociales concernant les dysfonctionnements du régime social des indépendants. Il demande quelles mesures concrètes la ministre prévoit de proposer aux artisans pour améliorer le dispositif. En réponse, la ministre de Affaires sociales, **Marisol Touraine**, a indiqué que le Gouvernement qui était en place en 2005 a fait le choix de confier la protection sociale des indépendants au RSI, pour ce qui relève des prestations, et aux URSSAF, pour ce qui concerne le recouvrement des cotisations. Elle précise que trois grandes orientations peuvent être mises en avant. D'abord, les URSSAF et le RSI se sont fortement mobilisés et deux cent soixante-dix équivalents temps plein ont déjà été mis en place depuis l'année dernière. Le deuxième axe de travail est celui de la simplification, qui doit notamment permettre un étalement des paiements et des remboursements, lorsque cela est nécessaire. Enfin la ministre indique qu'un audit des systèmes d'information est prévu.

### Questions écrites

#### - sur les dysfonctionnements du RSI :

Le sénateur **Philippe Dominati** (UMP, Paris) a interpellé le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur les difficultés rencontrées par des dizaines de milliers de professionnels assujettis au RSI. Le RSI admet un taux de 6 % de dossiers sensibles, mais ce chiffre semble être sous-évalué par rapport à ce qui est constaté sur le terrain, ne serait-ce que sur la ville de Paris. C'est pourquoi il demande au ministre de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de remédier à tous les dysfonctionnements préjudiciables aux travailleurs indépendants.

Voir la question écrite :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130506209.html>

Le député **Jean-Michel Villaumé** (SRC, Haute-Saône) a interrogé la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme sur les difficultés rencontrées par certains professionnels affiliés au Régime social des indépendants (RSI) pour s'acquitter de leurs cotisations sociales obligatoires au regard de leurs revenus d'activité déclarés. En effet, la méthode de calcul appliquée par le RSI pour déterminer le montant des cotisations dues et l'assiette retenue pour certaines contributions se traduisent, pour certains professionnels déclarant de faibles revenus d'activité, par des appels à cotisation disproportionnés. Le député estime qu'il faudrait procéder à une modification de la méthode de calcul appliquée par le RSI, afin que les montants des cotisations soient en adéquation avec les revenus d'activité déclarés par les cotisants. Il demande donc à connaître la position de la ministre à ce sujet.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-26251QE.htm>

## TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### Questions écrites

#### - sur les complémentaires santé :

Le député **Bruno Le Maire** (UMP, Eure) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur l'accès des jeunes aux couvertures sociales complémentaires santé. Selon une étude du Centre technique et d'appui et de formation des centres d'examens de santé (CETAF), 65 % des jeunes peu ou pas qualifiés qui viennent dans les missions locales n'ont pas de couverture sociale complémentaire santé. Il demande donc si le Gouvernement entend introduire une politique visant à faciliter l'accès des jeunes aux couvertures sociales complémentaire santé.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25939QE.htm>

Le député **Pierre Morel-A-L'Huissier** (UMP, Lozère) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le décret n° 2012-1080 du 25 septembre 2012, relevant le plafond des ressources prises en compte pour l'attribution de la protection complémentaire en matière de santé. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en œuvre.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-26250QE.htm>

Le sénateur **Jean-Claude Lenoir** (UMP, Orne) a interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la situation discriminatoire que le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi va créer entre assurés sociaux, au regard de l'accès à la couverture complémentaire santé. En effet, cette mesure risque de remettre en cause la mutualisation des risques et des coûts qui s'opérait, jusqu'à présent, au sein des organismes complémentaires. Le sénateur interroge, en conséquence, la ministre sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour éviter que la généralisation de la couverture complémentaire santé à l'ensemble des salariés ne se fasse au détriment des assurés non-salariés, et pour que les retraités, en particulier, puissent bénéficier d'une solution équivalente.

Voir la question écrite :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130506315.html>

Le député **Franck Reynier** (UDI, Drôme) a interrogé le ministre du Travail sur les risques de la réintroduction de la clause de désignation dans les accords de branche. Aujourd'hui, plus de 13 millions de salariés bénéficient de garanties de prévoyance et plus de 6,5 millions de salariés et leur famille sont assurés en santé au travers d'accords de branche. Pour le député, cela constitue une atteinte à la liberté contractuelle, d'autant moins justifiée qu'il n'a jamais été prouvé que les clauses de désignation permettent d'organiser une couverture des salariés plus satisfaisante que les autres systèmes. Il souhaite donc connaître la position du ministre sur le dossier des clauses de désignation et lui demande de revenir au texte initial de l'ANI défini par les partenaires sociaux.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25938QE.htm>

## ACTUALITE POLITIQUE

### Le calendrier de la réforme des retraites précisé : concertation et projet de loi dédié

Le Premier ministre, **Jean-Marc Ayrault**, a annoncé, lors d'une conférence de la méthode, le 23 mai, que la Conférence sociale des 20 et 21 juin prochains serait baptisée « Grande conférence sociale pour l'emploi ».

En présence des ministres concernés, le ministre du Travail, **Michel Sapin**, le ministre de l'Economie et des Finances, **Pierre Moscovici**, le ministre du Redressement productif, **Arnaud Montebourg**, la ministre des Affaires sociales, **Marisol Touraine**, et la ministre de la Fonction publique, **Marylise Lebranchu**, le Premier ministre a annoncé les thèmes des six tables rondes organisées lors de la Conférence sociale :

- Retraites
- Emploi et formation professionnelle ;
- Conditions de travail et santé au travail ;
- Filières d'avenir ;
- Services publics et modernisation de l'action publique ;
- Europe sociale.

**Yannick Moreau**, qui préside la Commission pour l'avenir des retraites, devrait remettre les conclusions des travaux de la commission au Premier ministre dans la semaine du 10 juin. Une concertation entre les partenaires sociaux démarrera sur les retraites après la Conférence. Un **projet de loi sur les retraites** devrait être déposé au Parlement dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre 2013 ; ces mesures ne seront pas intégrées au PLFSS 2014, comme annoncé précédemment.

Le rapport rendu par Yannick Moreau pourrait notamment comporter les pistes suivantes :

- proposition que les actifs travaillent plus longtemps, sans choisir entre un nouveau relèvement de l'âge légal ou un allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein (François Hollande s'était exprimé en faveur de cette seconde option) ;
- sous-indexation pour le calcul de la pension des actifs ;
- rapprochement des règles de calcul pour les fonctionnaires de celles du privé, en calculant la pension sur les 10 dernières années d'activité, et non plus les 6 derniers mois, tout en prenant davantage en compte les primes ;
- augmentation de la cotisation patronale dé plafonnée pour la faire passer de 1,6% à 1,9% ;
- suppression de l'exonération d'impôt de 10% pour les retraités pour frais professionnels ;
- fiscalisation des pensions majorée de 10% pour les parents de 3 enfants et plus ;
- alignement, pour les retraités aisés, du taux de CSG sur celui des actifs.

Le député **Michel Issindou** (SRC, Isère), probable futur rapporteur du texte, rapporteur du PLFSS sur la branche vieillesse, a quant à lui déclaré qu'« il ne s'agirait pas d'une réforme au rabais ». L'allongement de la durée de cotisation et le rapprochement entre régime public et privé seront notamment à l'ordre du jour de ce projet de loi, selon le député. Michel Issindou plaide pour une harmonisation des droits conjugaux, comme les pensions de réversion, dont les modalités varient selon les régimes. Il estime qu'il faudra limiter les prélèvements obligatoires, mais n'exclut pas une nouvelle cotisation des entreprises.

Voir le discours d'introduction du Premier ministre de la Conférence de la méthode :

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/intervention-du-premier-ministre-en-introduction-de-la-conference-de-methode>

### La commission européenne réclame à la France des mesures d'urgence sur les retraites

Dans le cadre de ses recommandations faites à la France, le 29 mai, la **Commission européenne** a demandé des mesures d'urgence, dès cette année, pour équilibrer durablement les régimes de retraite d'ici 2020.

Pour garantir cet objectif, la Commission indique qu'il faut relever l'âge de départ à la retraite, ainsi que la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Bruxelles prône également en faveur d'une réforme des régimes spéciaux, et du réexamen des règles d'indexation des retraites sur l'inflation. La Commission européenne insiste sur le fait que les cotisations sociales patronales ne doivent pas être augmentées, cela pour favoriser la compétitivité.

## TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### Questions écrites

#### - sur la réforme des retraites :

Le député **Marc Le Fur** (UMP, Côtes-d'Armor) a interrogé le ministre de l'Economie et des Finances sur les objectifs de diminution de la dépense publique. Le député estime qu'afin de répondre aux objectifs de croissance, d'emplois, de compétitivité, il est nécessaire que le Gouvernement entreprenne des réformes structurelles qui permettront d'atteindre ces impératifs et de répondre ainsi aux enjeux auxquels notre économie fait face. Il indique que pour réduire les dépenses, l'OCDE propose un ajustement rapide des paramètres de retraites, la révision des avantages fiscaux et sociaux des retraités, la suppression des régimes spéciaux et la réforme de la pension de réversion. Il demande donc si le Gouvernement entend suivre ces indications et s'il entend procéder prochainement au relèvement des âges de la retraite et de la durée de cotisation.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-26985QE.htm>

Le sénateur **Gérard Cornu** (UMP, Eure-et-Loir) a interpellé la ministre des Affaires sociales sur les questions des Français du secteur privé s'agissant de l'avenir du régime des retraites par répartition. Le sénateur se demande s'il est opportun de dissocier les régimes de retraites des salariés du public et le régime du privé. Rappelant que le candidat Hollande avait initialement promis le retour à la retraite à 60 ans donc de supprimer toute réforme, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement a, désormais, prévu de réformer les retraites et comment il envisage d'appliquer cette notion d'équité qui devrait commander une fusion des régimes seule à même de faire accepter la réforme par une majorité des Français.

Voir la question écrite :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130506271.html>

#### - sur la CSG appliquée aux retraites :

Le sénateur **Jean-Claude Lenoir** (UMP, Orne) a interrogé le ministre de l'Economie et des Finances sur la perspective d'un éventuel relèvement du taux de CSG appliqué aux retraites en vue de son alignement sur le taux de CSG appliqué aux salaires. Le sénateur estime qu'une telle mesure aurait pour conséquence de taxer les retraites complémentaires plus que les salaires. Or, la recherche d'équité exige que la comparaison ne porte pas uniquement sur le taux de CSG mais sur la totalité des cotisations de sécurité sociale maladie et dépendance. Il souhaiterait donc avoir l'assurance que le Gouvernement ne prendra aucune mesure susceptible d'aller à l'encontre de cette exigence d'équité mais entend, au contraire, aller dans le sens d'une plus grande égalité de tous devant la taxation.

Voir la question écrite :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130506314.html>

#### - sur les allocations de retraites complémentaires :

Le député **Pierre Morel-A-L'Huissier** (UMP, Lozère) a interpellé le ministre du Travail sur les allocations retraite complémentaires. Au 1er janvier 2014, ces allocations seront versées chaque mois

et non plus chaque trimestre. Il souhaiterait que le ministre lui expose les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-26989QE.htm>

## - sur l'imposition des retraites supplémentaires :

Le député **William Dumas** (SRC, Gard) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales sur la situation des retraités du secteur privé qui perçoivent une retraite supplémentaire d'entreprise. Les précédentes lois de finances ont instauré un prélèvement sur ce type de retraites, qui n'est pas déductible de la base imposable à l'impôt sur le revenu, ce qui crée une double imposition (au titre dudit prélèvement mais aussi au titre de l'impôt sur le revenu), il y a là une injustice du traitement fiscal par comparaison avec d'autres régimes pourtant eux aussi à statut privé. Par conséquent, les bénéficiaires de retraites supplémentaires d'entreprises sollicitent la déduction de la base imposable à l'impôt général sur le revenu des personnes physiques de l'impôt spécifique auquel ils sont assujettis. Le député demande à la ministre de lui faire connaître ses intentions en la matière.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-27781QE.htm>

## - sur la paiement des pensions :

Le député **André Chassaigne** (GDR, Puy-de-Dôme) a interrogé la ministre des Affaires sociales sur les modalités de versement des pensions de retraite pour les personnes partant à la retraite à l'âge de 65 ans. Lors du départ à la retraite, la date d'effet de la pension est le 1er du mois suivant la date anniversaire. Ceci s'applique également pour certains régimes de retraite complémentaire. Ce mode de calcul ne sanctionne pas les retraités qui peuvent choisir leur date de fin d'activité. Mais il engendre une pénalité pécuniaire pour les personnes qui sont mises à la retraite à l'âge de 65 ans. Le député estime qu'il faut donc créer un dispositif visant à combler le manque à gagner créé par ce mode de calcul ou supprimer la période de carence. Il demande l'avis de la ministre sur ce sujet.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-26982QE.htm>

Les députés **Serge Letchimy** (SRC, Martinique), **Valérie Lacroute** (UMP, Seine-et-Marne), **Pascal Terrasse** (SRC, Ardèche) et **André Chassaigne** (GDR, Puy-de-Dôme) ont appelé l'attention de la ministre des Affaires sociales sur les conditions de versement des pensions de retraite. Selon les informations disponibles sur les sites des caisses d'assurances retraites, les pensions sont versées vers le 8 et 10 de chaque mois soit quelques jours après les prélèvements des charges habituelles des ménages, qui interviennent en général entre le 1er et le 5 du mois. Ils demandent quelles dispositions la ministre pourrait prendre pour faciliter un versement des pensions retraite entre le 1er et le 3 de chaque mois.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-26213QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-27771QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-27770QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-27769QE.htm>

## AUTRES PARTIES PRENANTES

### **Le parti socialiste crée un groupe d'étude sur les retraites**

Le parti socialiste a créé un **groupe de travail sur les retraites** piloté par le député **Pascal Terrasse** (SRC, Ardèche), également secrétaire national du PS en charge de la protection sociale, et **Charlotte Brun**, conseillère régionale d'Ile-de-France, secrétaire nationale du PS chargée de la petite enfance, des personnes âgées et du handicap.

Ce groupe de travail sera chargé de travailler sur les principes et les propositions du PS sur les retraites et remettra son rapport à la fin du mois de juin 2013.

## JUIN

Semaine du 10 juin : Remise du rapport de la Commission sur l'avenir des retraites.

20 et 21 juin : 2<sup>ème</sup> Conférence sociale (Palais d'Iéna, Paris) ;

25, 26 et 27 juin : Examen du projet de loi « Consommation » en séance à l'Assemblée.

## SEPTEMBRE

Deuxième quinzaine de septembre : Dépôt du projet de loi sur les retraites au Parlement.

## OCTOBRE – DECEMBRE

Examen du PLFSS 2014 au Parlement.

Examen du PLF au Parlement.

## 2014

Projet de loi sur la santé publique.